



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures*

---

7.1.2010

## **COMMUNICATION AUX MEMBRES**

Objet:     Audition de M<sup>me</sup> Cecilia Malmström, commissaire désignée aux Affaires intérieures

Veillez trouver en annexe les réponses écrites envoyées par M<sup>me</sup> Cecilia Malmström.

Le secrétariat

CM\800796FR.doc

PE431.138v02-00

**FR**

*Unie dans la diversité*

**FR**

**REPONSES AU QUESTIONNAIRE  
DU PARLEMENT EUROPEEN  
DESTINE AU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ  
Cecilia MALMSTRÖM  
(Affaires Interieures)**

**Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

- 1. Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle sont-ils particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

J'ai grandi en France et, dès l'enfance, j'ai eu la possibilité de me lier d'amitié avec des personnes originaires des quatre coins d'Europe. Je me suis rendu compte assez rapidement que nombre de mes camarades d'école avaient un passé différent du mien, leurs grands-pères ainsi que d'autres membres de leur famille étant enterrés sous les croix blanches des cimetières que j'avais visités avec mes parents en Normandie ou en Alsace. Je pense que c'est au cours de ces années-là que j'ai pris conscience du fait que les pays européens n'avaient pas tous connu une histoire moderne aussi heureuse que celle de la Suède. J'ai également passé quelques années en Catalogne à la fin des années 1980, qui m'ont permis de comprendre les horreurs du régime franquiste et l'importance de l'intégration de l'Espagne dans la Communauté européenne. Ces différentes expériences ont contribué à fonder mon engagement profond en faveur de l'intégration européenne, raison pour laquelle j'ai figuré parmi les personnalités qui ont fait campagne pour le «oui» lors du référendum organisé en Suède au sujet de l'adhésion à l'UE en 1994.

J'ai consacré les 20 dernières années de ma vie professionnelle aux questions européennes. J'ai commencé ma carrière comme universitaire, en faisant de la recherche dans le domaine des politiques européennes et en enseignant dans le cadre du programme d'études européennes à l'Université de Göteborg, et je l'ai poursuivie en rédigeant une thèse de doctorat en sciences politiques sur certains aspects des politiques européennes. Par la suite, j'ai assumé les fonctions de membre du Parlement européen pendant sept années, puis de ministre des affaires européennes en Suède pendant trois ans.

En qualité de ministre, j'ai essentiellement été chargée de la préparation et de la coordination de la présidence suédoise de l'UE, mais d'autres dossiers horizontaux relevaient aussi de mes attributions. Dans ce cadre, j'ai aussi donné la priorité au dialogue avec les citoyens, la société civile et les mandataires locaux, l'objectif étant d'encourager le débat sur les questions européennes et de rassurer les Suédois au sujet de l'Union européenne. L'expérience que j'ai acquise au Parlement européen et au Gouvernement suédois m'a apporté une connaissance approfondie des différentes sensibilités coexistant en Europe.

Je suis convaincue que seule une Europe forte peut répondre aux attentes des citoyens, en relevant les défis qu'ils partagent et en édifiant solidement leur avenir commun. La coopération des services répressifs ainsi que les questions de migration et d'asile sont des réalités qui exigent le renforcement des politiques communes en Europe. La mise en place des politiques en la matière constitue un véritable défi – certes, difficile –, et le programme de Stockholm est un premier pas positif en ce sens. Ce sera un privilège de parvenir à des résultats concrets dans ce domaine, en collaboration avec le Parlement européen et avec les États membres.

L'adoption du programme de Stockholm ayant été l'une des premières priorités de la présidence suédoise, j'ai une très bonne connaissance des problèmes qui se posent dans le domaine des affaires intérieures.

Les questions de migration figurent au nombre de mes priorités politiques depuis de nombreuses années. En tant qu'élue locale pendant les années 1990, j'ai été membre durant sept ans des conseils locaux compétents en matière d'immigration et d'intégration de la ville de Göteborg, qui compte 154 nationalités. La Suède est l'un des pays d'Europe qui accueillent le plus d'immigrants par rapport à leur population. J'ai mené des recherches dans ce domaine, et je suis l'auteur d'un ouvrage qui envisage la politique migratoire suédoise sous l'angle de la politique étrangère.

Durant mon mandat de ministre du gouvernement, les dispositions que j'ai prises sur les plans financier et organisationnel ont fait l'objet d'un examen approfondi. Je suis parfaitement au courant des exigences qui pèsent sur les membres de la Commission et j'ai complété la déclaration d'intérêts. Je connais également les obligations imposées par le traité en matière d'éthique, d'indépendance et d'intégrité, j'y souscris totalement et je suis déterminée à les respecter dans leur intégralité. Je mettrai tout en œuvre pour éviter toute attitude ou situation susceptible de mettre en cause mon intégrité et mon indépendance en qualité de membre de la Commission. Durant mon mandat, je respecterai intégralement les obligations imposées par le Code de conduite des commissaires.

## **Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen et ses commissions**

### **2. Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?**

Mon rôle de commissaire aux affaires intérieures est d'assumer la pleine responsabilité de mes actions, propositions et initiatives en la matière, sans préjudice du principe de collégialité. Je compte me consacrer pleinement à mon portefeuille,

mais il me semble aussi nécessaire de suivre attentivement les travaux des autres membres du collège.

Mon intention est de travailler en étroite collaboration avec la commissaire à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté et avec notre direction générale, afin de garantir une coopération harmonieuse, nos portefeuilles respectifs étant étroitement liés et interdépendants – comme il convient qu’ils le soient. La protection des droits fondamentaux des citoyens doit constituer l’essence même de l’espace de liberté, de sécurité et de justice. Je considère que ma fonction consiste à établir un équilibre entre la nécessité d’assurer le respect de la liberté et de l’intégrité des individus et celle de garantir une Europe sûre à nos citoyens ainsi qu’à tous ceux qui y vivent.

Le traité de Lisbonne étant entré en vigueur, les domaines relevant de mes prérogatives sont soumis à la procédure législative ordinaire, le rôle du Parlement européen s’en trouvant renforcé. Il s’agit d’une évolution positive, qui accroîtra la légitimité et qui permettra aussi l’exercice d’un contrôle démocratique total sur les politiques européennes se rapportant aux affaires intérieures. J’appelle de mes vœux une coopération régulière, fructueuse et constructive avec la commission «Libertés civiles, justice et affaires intérieures» (LIBE) en particulier, mais aussi avec le Parlement européen en général. Je suis parfaitement consciente que ma présence sera par conséquent nécessaire tant aux réunions de commission qu’en séance plénière.

J’ai été députée européenne pendant sept années et, à ce titre, je dispose d’un large réseau au sein de cette assemblée et d’une bonne connaissance du travail du Parlement. Je connais également les besoins et les opinions du Parlement. Je me réjouis de pouvoir appliquer au domaine des affaires intérieures les dispositions du traité de Lisbonne, en collaboration avec la commission LIBE.

En ma qualité de commissaire et de responsable politique, je m’efforcerai de garantir une collaboration transparente et marquée par la confiance entre mon cabinet et la direction générale, de même qu’avec mes autres collègues ainsi que leur DG et leur personnel respectifs.

**3. Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d’initiative législative du Parlement, y compris à la lumière de l’entrée en vigueur du traité de Lisbonne? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d’égalité avec le Conseil?**

En tant que députée européenne et rapporteur pour la commission «Affaires étrangères», j’ai figuré parmi les principaux maîtres d’œuvre du règlement 1049/2001 relatif à l’accès du public aux documents. La transparence, la réforme administrative et la bonne gouvernance constituent autant de valeurs et de thèmes en faveur desquels j’ai milité tout au long de ma carrière politique, et je suis persuadée que la transparence permet d’accroître l’efficacité et la responsabilisation.

Il va de soi qu’il faut garantir au Parlement européen et au Conseil, en leur qualité de colégislateurs, une égalité d’accès à l’ensemble des informations et documents

présentant de l'intérêt pour les dossiers législatifs et autres procédures en cours. L'accord-cadre constitue une bonne base pour assurer la transparence et l'échange d'informations entre la Commission et le Parlement européen, et je m'engage à le respecter dans son intégralité.

Les élections européennes de cette année ont prouvé une nouvelle fois combien il est urgent d'associer les citoyens au processus d'élaboration des politiques européennes. Le traité de Lisbonne tracera la voie d'une amélioration, mais il ne résoudra pas en soi les problèmes liés au manque de légitimité auxquels nous sommes toujours confrontés.

En tant que députée européenne et ministre, je me suis engagée activement dans un dialogue avec le public, en particulier avec les étudiants et avec les organisations non gouvernementales. C'est en encourageant un débat sur les questions qui concernent les citoyens, en montrant ce que les décideurs font à Bruxelles et en expliquant en quoi les thématiques qui figurent au cœur des priorités de l'UE ont une incidence directe sur la vie quotidienne de nos citoyens que nous parviendrons à faire entrer l'Europe dans les débats internes des États membres. Il s'agit, selon moi, de la seule manière d'accroître la légitimité de l'Union.

En ma nouvelle qualité de commissaire, je continuerai à entretenir un dialogue avec le grand public et avec la société civile dans toute l'Europe. Je poursuivrai également ma lutte pour accroître la transparence, notamment pour améliorer la réglementation ainsi que pour simplifier et rendre plus accessibles les propositions et décisions de l'UE.

#### **Questions relatives aux politiques**

**4. Quelles sont les trois grandes priorités que vous entendez poursuivre dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu, le cas échéant, de la crise financière, économique et sociale et des préoccupations liées au développement durable?**

Sans préjudice du droit d'initiative de la Commission, le programme de Stockholm tel qu'adopté par le Conseil européen a fixé une orientation très claire pour les cinq années à venir. Il appelle un certain nombre d'initiatives de la part de la Commission.

Le programme de Stockholm est un document important qui guidera l'action de la Commission et des autres institutions dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. La Commission a l'intention de présenter, au début de l'année 2010, une communication et un plan d'action définissant les mesures et initiatives concrètes nécessaires pour mettre en œuvre le programme. Avec la commissaire à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, nous tiendrons compte de l'opinion exprimée par le Parlement dans sa résolution du 25 novembre 2009.

Sur cette base, mes priorités seront les suivantes:

- Il convient de mettre en place un régime d'asile commun et une politique commune en matière de migrations, conformément au pacte sur l'immigration et l'asile. J'ai l'intention de concevoir et de mettre en œuvre une approche globale ayant pour objectif la gestion concertée des flux migratoires en

partenariat avec les pays tiers. Nous devons instituer un régime d'asile unique s'appuyant sur la solidarité, la prévisibilité et la responsabilité commune, sur la base des conventions internationales et dans le plein respect du droit d'asile. Un espace unique de protection doit être créé en Europe. Une gestion performante de l'immigration irrégulière ainsi qu'une politique de retour plus efficace et plus humaine sont également indispensables.

- La création d'un régime applicable aux migrations régulières exige la mise en œuvre du programme d'action relatif à l'immigration légale. La migration de main-d'œuvre peut contribuer à accroître la compétitivité et la vitalité économique. En coordination avec le commissaire à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion, j'ai l'intention de mettre en place un régime d'admission commun mais souple qui tienne compte des différents besoins de qualifications et compétences dans les États membres et qui soutiendra les efforts déployés par ceux-ci pour intégrer les migrants en situation régulière.
- Il y a lieu de mettre au point une stratégie en matière de sécurité intérieure afin de rendre l'Union plus sûre, ce qui contribuera à protéger nos citoyens. Le respect des droits fondamentaux et la solidarité entre États membres constitueront les principes directeurs dans cette entreprise. La stratégie prévoira notamment une coopération en matière répressive plus étroite et plus efficace et une gestion des frontières plus cohérente. Ces éléments sont essentiels si l'Union veut apporter une valeur ajoutée dans la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière, et notamment le terrorisme, la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle des enfants, la pédopornographie, la corruption, la cybercriminalité et la drogue. Il convient d'améliorer l'échange d'informations, qui est fondamental dans ce contexte, en tenant compte des normes les plus élevées en matière de protection des données.

**5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez présenter, et selon quel calendrier? Quels engagements spécifiques pouvez-vous prendre concernant en particulier les priorités et demandes des commissions (en annexe) qui relèveraient de votre portefeuille? De quelle manière veilleriez-vous personnellement à la bonne qualité des propositions législatives?**

Aux côtés de la commissaire à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, je présenterai sous peu le plan d'action concernant le programme de Stockholm adopté par le Conseil européen en décembre 2009. Ce plan présentera un panorama complet de l'ensemble des mesures prévues dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice.

De nombreuses nouvelles mesures politiques seront définies sous ma responsabilité. Elles devront s'appuyer sur des initiatives législatives et non législatives spécifiques, fondées sur des éléments factuels. Afin de travailler correctement, il nous faut évaluer ce dont nous disposons. Je souhaite procéder à un examen attentif des agences relevant de mes prérogatives, dans le but de voir comment elles travaillent et s'il existe des moyens d'accroître leur efficacité et la coopération entre elles. Il convient de procéder à une évaluation approfondie avant de présenter de nouvelles mesures législatives ou propositions.

J'ai, par exemple, l'intention de me pencher sur la législation antiterroriste actuelle afin de voir comment elle fonctionne du point de vue de l'efficacité et de la proportionnalité.

Pour atteindre les principaux objectifs mentionnés dans ma réponse à la quatrième question, j'entends renforcer le rôle de Frontex, d'Europol et du Cepol. Je suis convaincue que ces organismes pourraient travailler de façon plus efficace et plus coordonnée. Je présenterai des propositions sur le rôle futur de FRONTEX d'ici quelques mois.

Avec les États membres concernés, je souhaite également élargir l'espace Schengen. En parallèle, je souhaite simplifier les procédures de contrôle aux frontières auxquelles sont soumis les ressortissants de pays tiers entrant dans l'espace Schengen et établir un registre électronique des personnes quittant l'espace Schengen. J'ai le projet de présenter une proposition concernant un système d'entrées-sorties et un programme d'enregistrement des voyageurs.

Je n'ignore rien de l'intérêt du Parlement pour l'assouplissement des procédures en matière de visas en ce qui concerne les pays des Balkans occidentaux. Il est dans mes intentions de travailler en étroite collaboration avec l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine afin de les aider à satisfaire aux critères applicables de sorte que ces deux pays aussi puissent progresser sur la voie de la libéralisation du régime des visas et en bénéficier dans un avenir pas trop lointain.

La stratégie européenne en matière de sécurité intérieure nous aidera à lutter plus efficacement contre la criminalité organisée et le terrorisme. Je prévois en particulier de présenter de nouvelles propositions concernant la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants sur la base du traité de Lisbonne.

En 2010, je déposerai des propositions en matière de migration légale. Dans ce domaine, nous devons consolider la législation existante, mais aussi améliorer sa cohérence. Il faut réexaminer les législations en matière de regroupement familial. Le débat à ce sujet devrait s'ouvrir par la publication d'un livre vert en 2010.

Afin de disposer d'une politique commune en matière de migration légale, nous devons aussi pouvoir compter sur une politique d'éloignement et de retour efficace pour contrôler les migrations irrégulières. Il convient d'accorder une attention particulière aux mineurs non accompagnés, et j'ai l'intention de soumettre un plan d'action à ce sujet dans les meilleurs délais.

Enfin, nous allons mettre en place une procédure d'asile unique et un statut uniforme de protection internationale. C'est dans ce contexte que l'Europe affirmera ses valeurs communes. Mon objectif sera l'adoption rapide par les colégislateurs des propositions encore en souffrance relatives au régime d'asile européen commun ainsi que la mise en œuvre de ce régime commun. Dans ce cadre, les maîtres-mots seront solidarité et partage des charges.